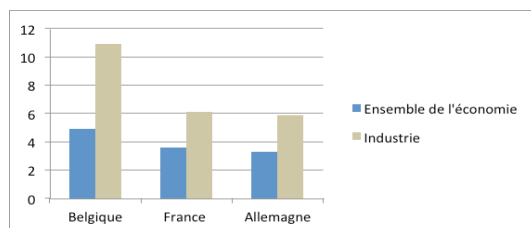


## L'énergie, un enjeu pour l'avenir des entreprises

**Notre mode de vie actuel surconsomme des énergies dangereuses et non renouvelables comme l'uranium, le pétrole, le gaz, le charbon. L'accès à ces énergies est source de conflit et de destruction irrémédiable des richesses naturelles. De plus, l'utilisation intensive des ressources fossiles engendre un dérèglement climatique de grande ampleur qui menace la vie de millions d'individus. Il est donc urgent d'opter pour un mode de vie et des énergies saines et accessibles aux besoins vitaux de 10 milliards d'êtres humains ! L'avenir de l'humanité passera inévitablement par une transition vers des modes de production et de consommation portés par d'autres sources d'énergie accessibles et renouvelables comme le vent, le soleil, la biomasse, l'eau et la géothermie.**

Les **entreprises** ont naturellement un rôle **essentiel** à jouer dans cette **transition** vers un autre modèle :

- **en faisant face à l'évolution des marchés.** L'entreprise qui adapte trop tard ses produits ou services fait courir un risque à ses travailleurs. Pour exemple, en 2008, le secteur automobile a détruit 140 000 postes aux USA, touché de plein fouet par la crise financière et la mutation tardive vers les voitures moins gourmandes en carburant ;
- **en anticipant l'évolution des coûts énergétiques dus à la rareté croissante des ressources non renouvelables.** Il vaut mieux faire des économies sur l'énergie plutôt que sur l'emploi ou sur les salaires. En Belgique, l'énergie représente 5 à 10% en moyenne des coûts d'activité selon les secteurs, y compris tertiaire et non-marchand. Dans le secteur du transport en 2010, le carburant représentait 23% des coûts, le salaire 38%. En Wallonie, l'intensité énergétique de l'industrie demeure élevée par rapport à d'autres régions européennes. Les entreprises doivent anticiper ces évolutions pour préserver l'emploi ;



**Graphique :** Part de l'énergie en % dans le coût de production de l'ensemble de l'économie et de l'industrie belges en 2005 (Source BNB)

- **en s'adaptant aux réglementations en matière de réduction des gaz à effet de serre (GES).** Les objectifs de la Belgique dans le cadre de la Stratégie Europe 2020 sont de diminuer de 15% les émissions de CO<sub>2</sub> par rapport à leur niveau de 2005, de 18% la consommation d'énergie primaire et d'atteindre 13% d'énergies renouvelables (ER) dans la consommation finale d'énergie. La stratégie régionale wallonne de développement des ER veut tabler sur 20% de sources renouvelables dans la consommation d'énergie finale en 2020. La Wallonie vient de s'engager à respecter une réduction des émissions de GES de 30% d'ici 2020 et de 80 à 95% d'ici 2050 (projet de décret climat).

### Que faire syndicalement pour amorcer une transition énergétique ?

L'entreprise qui s'engage dans une transition énergétique doit établir un plan pour maîtriser sa consommation et passer à des sources d'énergies renouvelables.

#### 1. Maîtriser les consommations d'énergie au sein d'une entreprise

*Dans le secteur tertiaire, une économie de 20 à 30% des consommations est à portée de main avec des mesures à coût nul ou des investissements aux temps de retour courts\*. Toute politique efficace de maîtrise de l'énergie comporte trois grands piliers :*

- **connaître sa consommation** et identifier les consommations problématiques par un diagnostic (audit) des différents équipements, des bâtiments et de l'organisation du travail ;
- **améliorer la performance énergétique** des installations et de l'organisation. Par exemple : investir dans l'isolation, remplacer les chaudières, réguler les systèmes de chauffage et ventilation, installer un système d'éclairage économe, utiliser des véhicules plus sobres... ;
- **sensibiliser les travailleurs** et les impliquer dans la recherche d'améliorations.

(\*) Source : US Bureau of Labour.

(\*\*) Voir à ce sujet le programme « Responsable Energie » de la Wallonie : <http://www.energieplus-lesite.be/index.php?id=16087>

**Attention:**

- Un 4<sup>ème</sup> pilier pourrait être l'attention à l'énergie lors de la conception et l'implantation même des activités de l'entreprise (produit, bâtiment, organisation...)
- Maîtriser ses consommations d'énergie, c'est aussi réduire les consommations indirectes appelées « énergie grise ». Son calcul prend en compte également le transport, la commercialisation, l'usage et le recyclage du bien. D'après une étude de l'ULB, dans la consommation énergétique d'un ménage moyen, 37% concernent la consommation directe et 63% l'énergie « contenue » dans les produits.

**2. Augmenter la part des énergies renouvelables**

*L'industrie wallonne est fortement tributaire de ses importations énergétiques et du nucléaire. Il faut résolument se tourner vers les énergies alternatives qui sont en plein développement:*

- en se fournissant chez un producteur d'énergie verte;
- en devenant soi-même un producteur d'énergie par l'installation d'une unité de cogénération, de panneaux solaires ou d'un mât d'éolienne. Cet investissement apporte une garantie d'approvisionnement tout en diminuant l'impact de la fluctuation des prix.

La Wallonie propose différentes aides aux entreprises en matière d'énergie: des conseils de spécialistes appelés « facilitateurs », des primes, des brochures. Ces aides sont renseignées sur le portail de la Région Wallonne: <http://energie.wallonie.be>

**3. Réduire ses émissions de gaz à effet de serre**

*Les actions menées au niveau des deux premiers points permettront de réduire, dans la perspective des engagements wallons (cf. supra), les émissions de gaz à effet de serre. À savoir:*

- certaines entreprises wallonnes sont engagées dans le système ETS (Emission Trading System) qui leur octroie des quotas d'émissions. Ces quotas sont actuellement gratuits. À partir de 2013, les quotas diminueront chaque année et ils seront, à terme, payants. Dans le cadre actuel, certaines entreprises réalisent d'importants bénéfices en revendant les quotas excédentaires sur le marché du carbone;
- certains secteurs d'activités ont conclu avec la Région wallonne, en échange de certains avantages, des accords volontaires de réduction des gaz à effet de serre et d'amélioration de l'efficacité énergétique, appelés Accords de branche.

Quelles questions poser au CPPT ou au CE pour en savoir plus sur la politique énergétique de votre entreprise?

Deux cas de figure peuvent se présenter:

**1. Soit l'entreprise n'est pas encore engagée dans un processus de réduction des consommations d'énergie**

L'équipe syndicale peut proposer en CPPT ou en CE l'élaboration d'un plan selon les différentes étapes citées au point précédent.

**2. Soit l'entreprise a un plan de réduction de consommation d'énergie**

Dans ce cas, l'équipe syndicale doit vérifier et contrôler l'impact sur les travailleurs des mesures prises, mais peut également suggérer des actions complémentaires. Par exemple:

- demander à inscrire les mesures d'économies d'énergie dans le plan global de prévention et dans le plan annuel d'action ou au minimum que ce plan soit présenté et discuté en CPPT;
- s'informer sur les mesures de formation et de sensibilisation prévues pour les travailleurs en vue de diminuer les consommations d'énergie (CE);
- vérifier que les projets d'investissements pour les économies d'énergie tiennent compte de l'impact sur les conditions de travail et ont été envisagés en concertation avec les représentants des travailleurs (CE et CPPT);
- suggérer la mise en place d'une cellule « Énergie » ou d'une cellule « Environnement » (par secteur ou par service) à laquelle les représentants syndicaux et des travailleurs pourront participer;
- si l'entreprise est liée par un Accord de Branche, quels sont les objectifs à atteindre? Ont-ils été réalisés? Quelles sont les mesures supplémentaires d'économies prévues dans les prochaines années?
- si l'entreprise s'inscrit dans le système ETS décrit plus haut, quels sont les quotas d'émissions de CO<sub>2</sub> qui lui ont été attribués gratuitement? Sont-ils utilisés en totalité? Quels sont les bénéfices générés par la revente des quotas excédentaires? Qu'est-il prévu à partir de 2013?

**Dans tous les cas, la mise en place d'une cellule Énergie-Environnement dans l'entreprise peut être un bon soutien.**

